



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE DISCIPLINE

1. Relations humaines

- Les adultes et les élèves travaillent dans le même lieu; leurs relations sont empreintes de respect.
- Les parents, les représentants légaux et le corps enseignant collaborent à l'éducation et à l'instruction des enfants.

2. Responsabilités

- L'école publique assume une mission globale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction.
- L'élève est le premier responsable de ses actes et en répond. Il se conforme aux instructions du corps enseignant et des autres professionnels de l'école et s'investit dans le travail scolaire.
- Les parents ou le représentant légal répondent du comportement de leur enfant.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou perte d'objets.

3. Périmètre scolaire et bâtiments

- Sur temps d'école, l'élève ne quitte pas le périmètre scolaire sans autorisation.
- Pendant les grandes récréations, l'élève sort du bâtiment.

4. Sécurité

- L'ensemble de la classe prend connaissance des mesures de sécurité et du plan d'évacuation affichés dans chaque salle.
- L'élève se déplace dans le collège à la vitesse d'un homme au pas.
- Pour toute activité, l'élève se conforme aux directives du personnel d'encadrement.

5. Fréquentation

- La fréquentation régulière et ponctuelle de toutes les leçons et activités organisées dans le cadre de l'école est obligatoire.

6. Interdictions

- L'élève est soumis à l'interdiction absolue de fumer, de consommer et de détenir de l'alcool et toute autre drogue.
- Les jeux et jouets jugés dangereux sont interdits.

7. Appareils électroniques

- Toute utilisation d'appareils électroniques non autorisés est interdite dans les bâtiments.

8. Matériel

- L'élève respecte et protège le matériel scolaire, ses affaires et celles d'autrui.

9. Cahier de vie et Agenda scolaire

- Le Cahier de vie et l'Agenda scolaire sont des documents officiels. Ils doivent être signés par le représentant légal une fois par semaine.

10. Sanctions disciplinaires

- Tout abus peut être sanctionné en fonction de sa gravité et de manière progressive: remarque-s, punition-s, heure-s de retenue, heure-s d'arrêts, mise-s à pied et exclusion.